



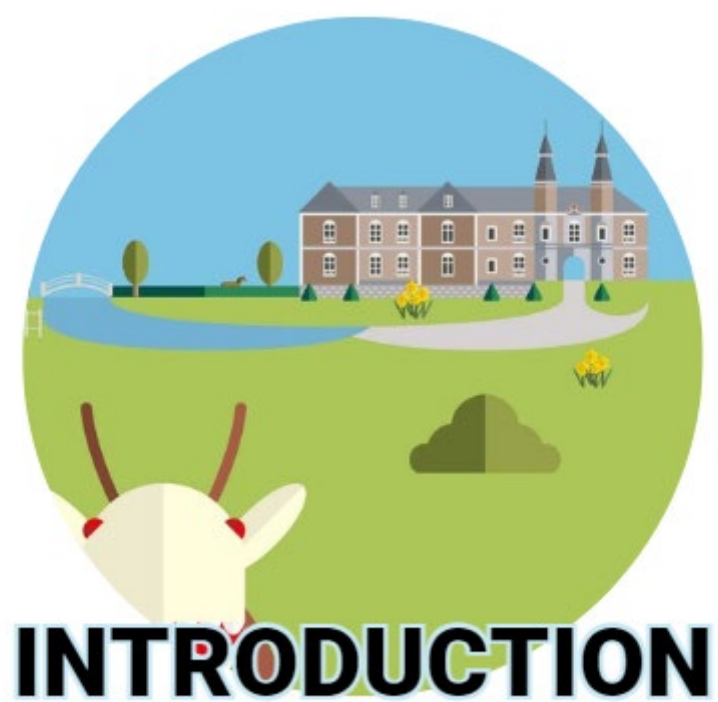
Déclaration de politique communale 2024-2030

Janvier 2025

Table des matières

1. Introduction
2. Volet interne
 - 2.1. Un défi organisationnel
 - 2.2. Un défi de compétences
 - 2.3. Un défi technologique
 - 2.4. Un défi énergétique
 - 2.5. Un défi financier
 - 2.6. Le défi de l'accueil et de l'information du citoyen
3. Volet externe
 - 3.1. Une stratégie territoriale
 - 3.1.1. Energie – Développement durable
 - 3.1.1.1. Eclairage public
 - 3.1.1.2. Programmes de rénovation énergétique pour les habitations
 - 3.1.2. Travaux : voiries, bâtiments, cimetières
 - 3.1.3. SAR
 - 3.1.4. Patrimoine
 - 3.1.5. Environnement, salubrité, propreté, déchets
 - 3.1.5.1. Gestion durable des ressources naturelles face aux défis climatiques
 - 3.1.5.1.1. Projet « maillage bleu et vert »
 - 3.1.5.1.2. Valorisation des sentiers et des promenades
 - 3.1.5.1.3. Les étangs d'Oignies
 - 3.1.5.1.4. Protection des terres agricoles
 - 3.1.5.1.5. Réaffectation des zones pour plus d'espaces verts
 - 3.1.5.2. Propreté et gestion des déchets
 - 3.1.5.2.1. Le plan communal de propreté
 - 3.1.5.2.2. Education et sensibilisation
 - Organisation du « marathon de la propreté »
 - Sensibilisation de nos enfants dès le plus jeune âge
 - Initiative Famille Zéro déchets
 - Organisation de la journée de l'Energie et de l'Environnement
 - 3.1.5.2.3. Répression
 - 3.1.5.2.4. Embellissement de l'espace public
 - 3.1.5.2.5. Nature et biodiversité
 - 3.1.6. Urbanisme - aménagement du territoire
 - 3.1.7. Mobilité
 - 3.1.7.1. Nouveau Plan de Mobilité
 - 3.1.7.2. Rénovation des routes et trottoirs
 - 3.1.7.3. Sécurité sur les routes et dans les quartiers
 - Installation de radars et de dispositifs de contrôle de la vitesse
 - Réduction de la vitesse dans les zones sensibles
 - Surveillance et prévention : une collaboration active avec la police et les agents de quartier
 - Éclairage Public
 - 3.1.7.4. Mobilité durable
 - Création de pistes cyclables sécurisées et de zones piétonnes
 - Extension de lignes de bus
 - 3.1.7.5. Sensibilisation à la mobilité durable
 - Organisation de la semaine de la mobilité
 - Label « Commune piétonne »

- 3.1.8. Développement économique - Emploi
- 3.1.9. Tourisme
- 3.2. Des politiques solidaires pour un accès au bien-être pour tous
 - 3.2.1. CPAS
 - 3.2.2. PCS – Santé- Logement
 - Cohésion sociale, bien être, droits fondamentaux
 - Santé
 - Logement
 - 3.2.3. Vivre ensemble-Prévention-Incivilité-Sécurité-Médiation
 - 3.2.4. Infrastructures publiques (sportives-culturelles-associatives-écoles)
 - Culture
 - Sport
 - 3.2.5. Education-Enseignement-Accueil-Enfance-Famille
 - Enseignement
 - Accueil
 - Enfance
 - Famille
 - 3.2.6. Citoyenneté –Egalité des chances – Insertion
 - 3.2.6.1. Citoyenneté
 - 3.2.6.2. Egalité des Chances
 - 3.2.6.3. Insertion
 - 3.2.7. Aînés – personnes handicapées
 - Politique des aînés
 - Politique de la personne handicapée
 - 3.2.8. Cultes
 - 3.2.9. Associatif
 - 3.2.10. Bien-être animal
- 4. Volet financier
 - 4.1. Finances
 - 4.2. Investissements
 - 4.3. Dépenses de transfert



1. Introduction

La relecture de la Déclaration de politique communale de la précédente législature est éclairante à plus d'un titre. Elle nous amène à quelques réflexions préliminaires, au moment d'aborder les projets de ces six prochaines années.

Tout d'abord, le temps communal est un temps long. Monter des projets d'envergure, avec nos moyens humains et financiers prend plusieurs années et dépasse parfois le cadre d'une seule législature. Des délais parfois difficilement compréhensibles pour les citoyens ou les investisseurs privés, mais qui s'expliquent par les études, les procédures de marchés publics, la tutelle... et malgré le carcan administratif, par la compétence ou la bonne volonté des entreprises désignées ou de leurs sous-traitants.

Quoi qu'il en soit, cela explique que bon nombre de projets, entamés au cours de la précédente législature, devront être finalisés durant celle-ci. Ils apparaissent donc logiquement à nouveau dans cette déclaration, de même que tout ce qui ressort de la gestion courante de la Commune d'Aiseau-Presles, car nous tenterons d'imprimer, y compris au sein de celle-ci, une volonté politique qui sera le fil rouge de tous nos projets à venir.

Une politique stable dans un environnement mouvant

Ensuite, élaborer des plans à moyen terme dans un environnement mondial de plus en plus instable est un exercice de moins en moins évident. On ne parlait pas en 2018 de pandémie, de guerre en Ukraine ou de catastrophes climatiques capables d'ébranler aussi lourdement notre petit territoire communal.

Il y a six ans nous écrivions : « *Qui aurait pu prévoir il y a six ans que la prévention du radicalisme violent s'imposerait comme une des missions de nos villes et communes ?* ». Une problématique chasse l'autre et les communes doivent s'adapter. Au niveau des moyens, mais aussi au niveau du personnel spécifique, qui fait souvent les frais malheureusement de cette adaptabilité dont nous sommes amenés à faire preuve.

Que nous réserveront les six années à venir ? Nous ne sommes évidemment pas devins. Mais nous devons rester conscients que la Commune reste plus que jamais le niveau de pouvoir qui est en première ligne lorsque survient l'imprévisible. Nos citoyens attendent de nous protection et anticipation, dans des domaines qui nous dépassent souvent. Nous devons renforcer nos capacités de réaction, de protection et de communication, et rester en alerte afin de pouvoir faire face au mieux, aux aléas qui nous menacent.

Les dangers climatiques, le contexte géopolitique international, les politiques de santé au niveau mondial, doivent certainement retenir notre attention. Mais nous remarquons aussi, depuis les différents confinements liés au Covid, une forme de replis sur soi et sur son environnement proche, une forme d'intolérance aux nuisances quotidiennes de nos concitoyens. Nos services de médiation, nos agents de quartier comme l'ensemble de l'administration ressentent une forme de tension qui se répercute souvent via les réseaux sociaux. Un phénomène qu'il faudra prendre en compte en retissant les liens sociaux et en renforçant la notion de « vivre ensemble ».

Une période floue et un besoin urgent de simplification

Enfin, l'année 2024 restera dans les esprits en Belgique comme celle des élections à tous les niveaux de pouvoir. Elections régionales, d'abord, avec une série de décrets passés au pas de charge par le gouvernement sortant et qui impactent significativement la fonction publique locale. Impact sur le statut, l'évaluation, le recrutement, les échelles barémiques... impacts financiers parfois importants pour les communes. Et puis un nouveau gouvernement, une DPR

et de premières décisions qui vont dans le sens d'une réduction des dotations directes et indirectes aux pouvoirs locaux, circulaire budgétaire plus contraignante pour les communes avec la disparition de la possibilité de rapatrier une partie du fond de réserve à l'ordinaire. Et finalement, des informations qui laissent la porte ouverte à une révision... des derniers décrets adoptés par l'ancien gouvernement.

Aucun gouvernement n'est encore né des élections fédérales, mais gageons qu'il mettra également l'accent sur une plus grande sobriété (austérité) budgétaire des pouvoirs publics. L'avenir des communes en général et d'Aiseau-Presles en particulier est donc toujours flou et incertain. Quelles décisions à venir pour les projets subsidiés (Pollec, PCS, PIC, PIMACI, UREBA ?) Quid des pensions des agents, de la fin des statuts, de la cotisation de responsabilisation ? Autant d'incertitudes qui auront forcément un impact lourd sur les finances communales et qui n'aident pas, assurément, à l'élaboration d'un plan pluriannuel d'actions.

Nous sommes donc plus que jamais dépendants de pouvoirs subsidiaires et/ou de tutelle qui possèdent leurs propres agendas, leurs propres objectifs politiques et opérationnels, qui sont parfois bien éloignés des nôtres ou à tout le moins de la réalité du terrain communal.

A cet égard, les Déclarations de Politiques régionale et communautaire proposent parfois des avancées intéressantes, et notamment en matière de simplification administrative, mais il faut souligner qu'un récent décret portant sur ce thème apportait plus de complexité que de simplification... nous nous permettons donc de rester méfiants à ce sujet. Nous sommes plus enthousiastes en revanche sur la transformation des multiples appels à projets en un véritable droit de tirage à l'extraordinaire, tout comme dans la volonté de transformer le SPW en véritable partenaire des communes plutôt qu'en organe de contrôles parfois stériles.

Au niveau communal, une coalition solide et renforcée

C'était une première depuis 1989, Aiseau-Presles était à nouveau gérée, en 2018, par une coalition. Une majorité la plus courte possible, dont beaucoup prévoyait une longévité tout aussi courte...

Mais c'est dans l'adversité que se forment les caractères et si chaque partenaire a eu à cœur de développer certaines thématiques qui lui sont chères, les deux formations se sont rejointes sur l'essentiel : le développement du bien-être, de la sécurité et d'un environnement de qualité pour tous les Aiseau-Preslois.

Lors des élections d'octobre dernier, l'électeur ne s'y est pas trompé et a permis de consolider cette majorité aujourd'hui confortable. Une équipe qui a désormais l'habitude de travailler de concert et au sein de laquelle règne un climat volontariste et serein. L'occasion de poursuivre pour six nouvelles années une politique qui a porté ses premiers fruits et ne demande qu'à se confirmer et s'affirmer dans le temps.

Morosité économique et incertitudes institutionnelles

Nous le notons par ailleurs, le Gouvernement fédéral n'est pas encore constitué à l'heure d'écrire cette déclaration, mais gageons qu'à l'image du Gouvernement wallon, il ira dans le sens d'une rationalisation des moyens affectés aux politiques publiques, afin de réduire sur le long terme la dette publique consolidée devenue abyssale. Dans un contexte socioéconomique pour le moins morose, il revient aux communes de rester attractives, sobres dans la consommation de leurs ressources comme dans le recours au financement, tout en continuant à tenir le rôle de premier investisseur public du pays, et à assumer leurs missions régaliennes au profit de la sécurité et du bien-être de leurs citoyens. Il est évident que la pression sur les finances communales sera de plus en plus intense. Si des solutions

structurelles ne sont pas trouvées au niveau des dépenses de transfert (zones de police, zone de secours, CPAS, voire demain Intercommunales) il est fort à parier que les comptes de nombreuses communes passent en négatif, avec un effet boule de neige vers des plans de financement régionaux ou carrément privés comme pour les grandes villes. Contrairement à plusieurs communes voisines, ce n'est pas le cas à Aiseau-Presles, mais le fait budgétaire sera toujours un point d'attention constant de ces prochaines années.

A ce sujet, le récent engagement du Gouvernement wallon vers une prise en charge plus importante des zones de secours par les Provinces est un premier signe positif, même si l'impact en sera réduit par le sous-investissement de ces mêmes zones de secours, qui devra être corrigé et rattrapé à l'avenir.

Perspective globale et opérationnalisation

Une fois brossé le contexte mouvant dans lequel cette déclaration doit s'intégrer, et avant d'aborder les actions proprement dites, il convient d'aborder l'opérationnalisation de notre dessein politique.

Pour la première fois en 2018 la déclaration de politique communale a été traduite, opérationnalisée par l'administration dans un véritable Plan stratégique transversal.

A nouveau, contrairement à d'autres communes, nous avons joué le jeu de ce PST nouveau, en le réalisant, mais aussi en l'évaluant à mi-législature, ainsi qu'au terme de celle-ci. Cette évaluation, même si elle apparaît très positive, avec un taux important de réalisation des objectifs et des actions, doit être relativisée. D'abord, nous estimons que le PST devrait pouvoir évoluer en continu. On sait bien évidemment avant la mi-législature ou avant le terme de celle-ci que certaines actions ne seront pas réalisées, ou au contraire que d'autres objectifs doivent être ajoutés, précisément en fonction du contexte mouvant de notre environnement global. De même des opportunités ou des effets d'aubaines amènent parfois des ouvertures qui n'étaient pas prévues dans le plan initial, mais qu'il serait dommage de dédaigner.

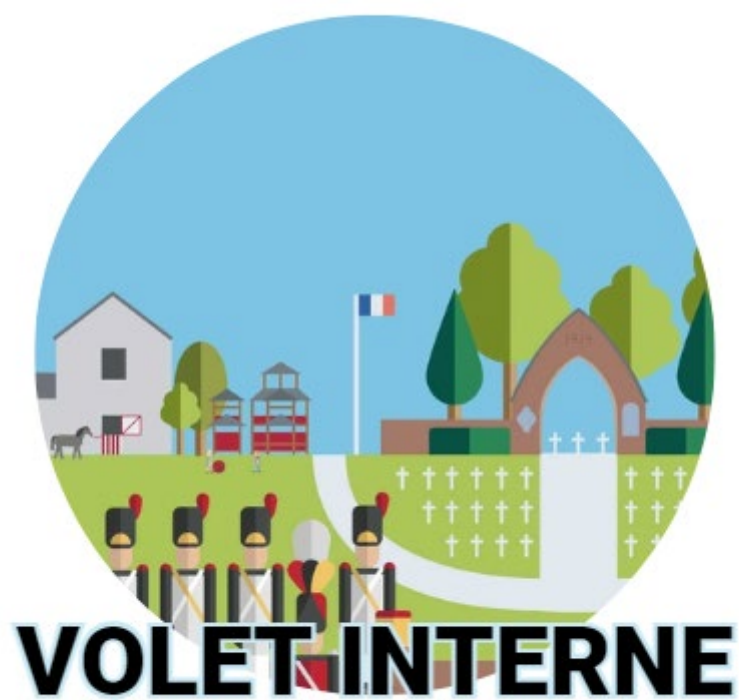
De tableau de bord à outil de contrôle interne

Le PST reste malgré tout un tableau de bord qui reste intéressant afin de cadrer l'action publique de notre Collège. Il fixe des objectifs précis vers lesquels nous devons tendre à travers nos actions.

Malgré l'incertitude qui demeure à ce stade sur l'aspect contraignant et obligatoire de celui-ci pour les 261 communes wallonnes, nous souhaitons donc maintenir cet outil et le faire évoluer. Il manque parfois d'indicateurs, il faut y prioriser les actions et tenter de les chiffrer, même de façon grossière. Un nouvel outil informatique doit permettre à notre administration de faire « vivre » ce PST, quasiment au quotidien, en attribuant directement à des agents des tâches et des sous tâches au sein des actions, pour en faire in fine un véritable outil de contrôle interne pour le comité de direction, mais aussi pour le Collège.

La mise en œuvre du plan induira une politique de gestion des ressources humaines à moyen terme, ainsi qu'une planification budgétaire sur les six années à venir.

Il s'articulera autour de politiques internes et externes à l'administration, ce qui nous a amenés, dans un souci de cohérence, à suivre la même structure dans les chapitres qui suivent.



2. Volet interne

Une administration moderne, orientée sur l'accueil du citoyen et en capacité à répondre aux exigences de plus en plus pointues des pouvoirs de tutelle.

Afin de pouvoir implémenter les diverses politiques communales liées au développement territorial et au développement des services à la population, Aiseau-Presles doit pouvoir compter sur une administration efficace.

L'administration communale d'Aiseau-Presles devra faire face à de nombreux défis durant les six prochaines années.

2.1. Un défi organisationnel

De nombreux agents engagés au moment ou juste après les fusions de communes ont pris leur pension ces dernières années. Le défi générationnel de notre administration a été relevé et une nouvelle ligne hiérarchique a été recréée avec des agents plus jeunes et mieux formés. Il faut aujourd'hui formaliser ces changements à travers un nouveau cadre et un nouvel organigramme. Il faut également parvenir à garder ces agents, voire à recruter et donc faire preuve d'attractivité dans un contexte où les avantages du statut sont appelés à disparaître. Il faudra dans les six années à venir adapter les statuts et règlements de travail, afin de valoriser les fonctions de management, favoriser les compétences, intégrer les nouvelles formes de travail et d'évaluation tout en maintenant des rapports sociaux apaisés.

2.2. Un défi de compétences

Alors même que l'on parle de simplification administrative, les matières communales ont connu ces dernières années une complexification sans précédent et il est à craindre que celle-ci se poursuive dans les années à venir. Les divers « métiers » communaux nécessitent de plus en plus de connaissances techniques pour le personnel ouvrier, et de bases juridico-administratives pour les employés. Les agents devront continuer à s'inscrire dans une dynamique de formation continue, et de valorisation de celle-ci.

2.3. Un défi technologique

La digitalisation et l'informatisation des métiers communaux est depuis longtemps une réalité. Dans les six années à venir, Aiseau-Presles doit poursuivre sa mutation dans ce domaine, tout en ne laissant aucun citoyen sur le bord du chemin. Une attention particulière sera portée à la cyber sécurité, ainsi qu'aux solutions « Smart » et à des open data dans laquelle notre administration doit commencer à s'insérer. La dématérialisation des documents administratifs, le respect des règles en matière de protection de la vie privée, l'archivage, l'informatisation de la gestion des cimetières, des impétrants, des données urbanistiques et cadastrales... sont autant de chantiers à poursuivre au cours de cette législature

2.4. Un défi énergétique

Les derniers mois l'ont démontré le défi énergétique est au cœur de la réflexion globale, qui fut entamée en son temps autour de la réduction des émissions de gaz à effet de serre au sein de l'entité d'Aiseau-Presles. Les performances de nos bâtiments, de notre flotte, doivent constamment être optimisées et constituent un poste sur lequel nous avons évidemment une influence directe. L'optimisation de l'unité de biométhanisation comme la

performance énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux doivent rester une priorité. Tout comme l'émergence d'un « mix énergétique » tourné sur les énergies vertes, avec le développement effectif du photovoltaïque notamment.

2.5. Un défi financier

A recettes constantes, le budget dévolu aux frais de personnel et aux frais de fonctionnement de l'administration a été soumis ces dernières années à de fortes pressions. Sauts d'index à répétition, explosion des coûts énergétiques, des coûts de construction, ont lourdement impacté nos comptes. Rien n'indique que cela devrait s'améliorer, tandis que la révision des échelles barémiques, la spécialisation des métiers, l'attractivité des emplois communaux devraient influencer les prochaines années. Cela impliquera des choix dans les politiques à mener, ainsi qu'une réflexion sur les moyens humains disponibles avant le lancement de chaque nouveau projet.

2.6. Le défi de l'accueil et de l'information du citoyen

Nous voulons rendre l'accès à l'administration communale plus accueillant pour les visiteurs. Des travaux d'aménagement, ainsi qu'une signalétique intérieure et extérieure adaptée seront développés. L'accès à distance aux documents administratifs ainsi qu'aux informations de base doit encore être renforcé, tandis qu'un bulletin d'information communal périodique en version papier doit renaître.



3. Volet externe

3.1. Une stratégie territoriale

3.1.1. Energie – Développement durable

Nos bâtiments communaux seront bientôt tous équipés de panneaux photovoltaïques. C'est déjà le cas pour le Centre Culturel et la Papinière ainsi que pour la majorité de nos écoles. Nous voulons proposer des bâtiments publics rénovés, isolés et à faible consommation !

3.1.1.1. Eclairage public

Nous continuons le remplacement des lampes actuelles du réseau par des lampes LED moins énergivores, plus lumineuses et écoresponsables.

3.1.1.2. Programmes de rénovation énergétique pour les habitations

En partenariat avec la société Corénove, nous proposons des séances d'informations, des audits et un accompagnement à tous nos citoyen.nes, aux entreprises et aux commerces qui souhaitent rénover leurs logements. Ce dispositif sera évalué et réorienté ou renforcé au besoin. Des réseaux de chaleur et des communautés d'énergie se mettent sur pied, ce qui permet à nos citoyen.nes de réduire leur facture énergétique et de se tourner vers des sources d'énergies renouvelables. Ces dispositifs doivent être encouragés et renforcés durant les six prochaines années. Nous devons également rénover et optimiser notre unité de biométhanisation afin de continuer à réduire nos émissions de gaz à effet de serre en transformant le méthane issu des effluents d'élevage en source d'énergie renouvelable et écologique. De plus, la commune d'Aiseau-Presles a signé la convention des Maires en faveur de l'énergie durable et du climat, avec pour objectifs de réduire, sur son territoire, les émissions de CO₂ d'au moins 40 % d'ici 2030. Une stratégie territoriale a été élaborée dans le cadre du programme POLLEC avec l'aide de l'ensemble des acteurs actifs sur le territoire de la commune (TIBI, Aperam, agriculteurs, citoyens, Sambre et Biesme...) Nous sommes dans la dernière ligne droite de cet ambitieux challenge.

3.1.2. Travaux : voiries, bâtiments, cimetières

- Une attention particulière sera portée durant les prochaines années sur la réfection des trottoirs, afin d'assurer la sécurité des usagers faibles et favoriser les modes de déplacement doux. Un aménagement rationnel privilégiant à certains endroits les trottoirs à la voirie peut également avoir un effet non négligeable sur la vitesse des automobilistes et donc sur la sécurité des usagers faibles. Une cartographie précise de l'état des voiries communales est en cours de réalisation et devrait nous guider dans le choix des rues à rénover dans les prochaines années. Sans prendre trop de risques, on peut déjà citer la rue de Tergnée, les rues Labory, St Roch et Paul Pastur dans les travaux prioritaires.
- Les bâtiments communaux feront également l'objet d'un plan de rénovation, avec une priorité concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, mais aussi un focus sur les performances énergétiques, sur la sécurité et sur le confort des utilisateurs. Les abords de certains bâtiments seront également revus et rénovés.

- La gestion des cimetières sera également au cœur des missions du service des travaux pour les six prochaines années. Suite à l'abandon total des herbicides, la réflexion doit se poursuivre quant à l'entretien des espaces de recueillement. Les premiers cimetières « nature » doivent voir le jour dans les prochaines années. Les expériences d'enherbement se poursuivront. La gestion informatisée des cimetières et l'actualisation de la cartographie sont en cours et doivent s'achever au cours de la législature.

3.1.3. SAR

Plusieurs sites industriels ont déjà été dépollués et réaménagés ces dernières années. Il convient maintenant, en partenariat avec le privé, de leur trouver une nouvelle affectation. C'est le cas du Puits St Henri ou de l'ancienne émaillerie à la rue Lambot. D'autres suivront avec des projets ambitieux comme à Pont-de-Loup ou à Oignies sur le site de l'ancienne Soudière, en face du Prieuré. Des fonds régionaux nous ont été octroyés à cet effet. Avec nos partenaires potentiels, nous voulons pouvoir y développer des zones de loisirs, des espaces verts, mais aussi des zones économiques destinées aux PME, ainsi que des zones d'habitat permettant de développer des logements de qualité, peu énergivores et accessibles aux personnes désireuses d'acquérir un logement dans l'entité. Plusieurs de ces projets (Soudière, Puits St-Henri, Emaillerie, etc.) seront intégrés au sein d'un master plan visant au développement des quartiers d'Oignies et de la gare, en lien avec Tamines et l'Ecopole.

3.1.4. Patrimoine

Grâce aux partenariats entre les pouvoirs publics et les investisseurs privés, un joyau de notre patrimoine, le Prieuré d'Oignies, est en train de retrouver tout son lustre. C'est un exemple à suivre et à développer. Ainsi, grâce à son inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco, le cimetière militaire de la Belle-Motte doit lui aussi trouver sa place dans une offre touristique qui doit être développée et structurée.

Le patrimoine communal, tant bâti que naturel, doit continuer à être préservé et développé dans une optique touristique. La sauvegarde du petit patrimoine est également essentielle au renforcement de l'identité de nos quatre villages. Un lien doit être établi entre les différents éléments remarquables de nos villages, à travers des promenades thématiques (Totemus, parcours mémoriel, ...).

3.1.5. Environnement, salubrité, propreté, déchets

Le changement climatique et les catastrophes qui en découlent (sécheresses, inondations...), nous imposent une gestion réfléchie de nos ressources naturelles.

3.1.5.1. Gestion durable des ressources naturelles face aux défis climatiques

3.1.5.1.1. Projet « maillage bleu et vert »

Une vaste zone naturelle avec de nouveaux espaces de parc et de promenades sera développée au centre de Presles. En plus de favoriser la biodiversité et la convivialité, cette zone permettra de réduire les risques d'inondation.

3.1.5.1.2. Valorisation des sentiers et des promenades

Un nouveau plan de circulation en forêt a été élaboré en partenariat avec le SPW et de nouveaux chemins de promenade seront tracés, balisés et mis en valeur. Les sentiers de toute l'entité sont en train d'être répertoriés et seront

également mis en valeur afin de favoriser les déplacements doux et de revendiquer encore plus notre label de commune piétonne.

3.1.5.1.3. Les étangs d'Oignies

Un vaste projet de rénovation et de valorisation des étangs d'Oignies sera mis en œuvre prochainement.

3.1.5.1.4. Protection des terres agricoles

Protéger la fonction nourricière de nos terres agricoles et éviter la pression à la hausse sur les prix des terres qui compromet l'accès à la propriété des agriculteurs restent notre priorité. Nous soutenons nos agricultrices et agriculteurs. A ce titre, nous nous sommes opposés à la venue de plusieurs sociétés polluantes ou impactantes pour nos paysages.

3.1.5.1.5. Réaffectation des zones pour plus d'espaces verts

A Pont-de-Loup, nous allons réaffecter une vaste zone d'industrie lourde. La modification de cette zone permettra l'installation de petites et moyennes entreprises et la création d'espaces verts. Un pont permettra la déviation du trafic directement vers l'Ecopole sans encombrer la rue Campinaire.

3.1.5.2. Propreté et gestion des déchets

La lutte contre les incivilités et les dépôts sauvages sera plus que jamais une de nos priorités grâce à la participation citoyenne active

3.1.5.2.1. Le plan communal de propreté

La propreté est l'affaire de toutes et tous. C'est la raison pour laquelle nous avons associé les habitants à cette dynamique visant à améliorer l'état de propreté générale de notre entité. Un plan local de propreté a été développé avec Tibi et nous a permis de placer les poubelles publiques les plus efficaces aux endroits les plus appropriés. Un plan communal de propreté, développé en interne, regroupe les actions à plus long terme visant le développement durable. Ce plan comprend un ensemble d'actions coordonnées afin de lutter contre la présence de déchets sauvages et de dépôts clandestins. Nous renforcerons les collectes et le nettoyage, tout en multipliant les actions de prévention et de répression. De nouvelles caméras seront installées et la tolérance zéro sera appliquée.

3.1.5.2.2. Education et sensibilisation

- Organisation du « marathon de la propreté »
Durant une semaine, différentes actions sont organisées qui visent à sensibiliser nos citoyen.nes au respect de la propreté publique et à prendre des mesures concrètes pour améliorer l'environnement local.
- Sensibilisation de nos enfants dès le plus jeune âge
Le défi « Génération Zéro Watt » vise à mobiliser et sensibiliser les élèves et leurs enseignant.es afin de réduire la consommation d'énergie dans nos écoles ; le projet « l'école du dehors » sensibilise à la biodiversité et à la protection de la nature, des projets de jardins et vergers partagés voient aussi le jour.
- Initiative Famille Zéro déchets

Un ensemble de familles se sont engagées dans la démarche « Zéro déchets ». Elles reçoivent des outils, des conseils lors d'ateliers pratiques ou de conférences. Elles échangent leurs bonnes pratiques pour réussir ce défi. L'utilisation des circuits courts et des produits locaux est encouragée.

- Organisation de la journée de l'Energie et de l'Environnement
Il sensibilise à la mobilité durable, aux bonnes pratiques environnementales et énergétiques.

3.1.5.2.3. Répression

En partenariat avec notre intercommunale TIBI, nous allons accentuer la répression concernant les incivilités environnementales. De nouvelles caméras intelligentes seront installées sur le domaine public et la Cellule de Police administrative communale sera renforcée par de nouveaux agents constatateurs.

3.1.5.2.4. Embellissement de l'espace public

L'embellissement de l'espace public, au-delà de la qualité de vie et du bien-être de nos habitants et de l'attractivité de notre territoire peut avoir un effet d'entraînement sur la population. Des entrées de villages claires et agréables et le fleurissement de la commune participeront à ce phénomène. Tout comme un plan ambitieux de rénovation de nos places de villages, qui devrait débiter sous cette législature pour se poursuivre dans le long terme.

3.1.5.2.5. Nature et biodiversité

- Élaborer une stratégie communale de promotion de la nature et de la biodiversité concertée avec l'ensemble des acteurs locaux concernés ;
- Entretenir les cours d'eau (supra)communaux et provinciaux, et les écosystèmes aquatiques, favoriser le retour d'espèces indigènes et faire participer les citoyens et les acteurs locaux à la gestion des rivières (contrats de rivière) ;
- Adopter un règlement communal pour lutter contre les plantes invasives et préserver les espèces indigènes.

3.1.6. Urbanisme - aménagement du territoire

- Réduire significativement l'étalement urbain en diminuant le nombre de surfaces urbanisables, en densifiant le bâti existant – dans le respect de la qualité de vie des habitants et des caractéristiques du quartier – en réaménageant en priorité les friches et les quartiers dégradés, et en utilisant pour le surplus les zones non bâties entourées de terrains bâtis ;
- Favoriser la mixité des fonctions du territoire pour renforcer l'attractivité des quartiers et améliorer l'accessibilité des citoyens aux services, aux emplois, aux commerces, aux loisirs, aux espaces verts, etc. ;
- Réaliser des projets d'aménagement « intégrés » en concentrant sur un quartier un ensemble de politiques (participation citoyenne, logement, énergie, mobilité, rénovation urbaine, animation sociale, etc.) afin de créer une dynamique collective et des économies d'échelle ;

- Renforcer l'accessibilité des services d'urbanisme et encourager la commune dans son rôle de conseil en urbanisme ;
- Élaboration d'un schéma de développement communal et poursuite de la conception d'un guide de développement urbain ;
- Elaboration d'un dossier de perspective de développement urbain pour le quartier d'Oignies

3.1.7. Mobilité

La mobilité est une thématique transversale qui revient de façon récurrente parmi les grands problèmes rencontrés par la population d'Aiseau-Presles. Il convient donc de l'appréhender suivant plusieurs axes.

3.1.7.1. Nouveau Plan de Mobilité

Nous devons lancer un tout nouveau Plan de Mobilité communal, au départ et en complément de celui qui a été élaboré par Charleroi Métropole. La mobilité au sein de nos villages et l'articulation entre nos villages et leur accessibilité restent nos objectifs à moyen et long terme.

3.1.7.2. Rénovation des routes et trottoirs

Chaque voirie de l'entité a été examinée et scannée via une technologie innovante. Cet état des lieux, qui sera accessible dans les prochaines semaines, doit nous aider à prioriser nos actions sur le long terme. Nous voulons trouver les solutions les plus adéquates pour des déplacements les plus fluides et les plus durables pour notre entité, en intégrant les différents usagers de la route, les solutions de mobilité douce et l'accessibilité.

Dans le cadre de ces rénovations de voiries et de trottoirs, nous intégrerons la lutte contre la vitesse excessive et la protection des usagers les plus faibles : piétons, cyclistes, cavaliers...

3.1.7.3. Sécurité sur les routes et dans les quartiers

- Installation de radars et de dispositifs de contrôle de la vitesse
5 radars ont été installés sur les grands axes de notre commune et un nouveau radar tronçon sera placé prochainement à la rue Lambot. Nous disposons déjà de 9 caméras actives sur l'entité qui surveillent les différents sites sensibles.
- Réduction de la vitesse dans les zones sensibles
Nous avons finalisé les travaux de marquage au sol pour inciter les conducteurs à réduire la vitesse aux abords des 7 écoles de notre entité. La visibilité des zones 30 autour de nos établissements scolaires est renforcée et accroît la sécurité de nos enfants sur les trajets concernés.
- Surveillance et prévention : une collaboration active avec la police et les agents de quartier
En collaboration accrue avec notre zone de police, nous acquérons du nouveau matériel et des caméras de surveillances supplémentaires pour renforcer la vidéosurveillance dans les zones sensibles. Nous renforcerons le nombre et la présence des agents de quartier. Ils jouent

un rôle essentiel pour préserver la sécurité dans les quartiers par leur travail sur le terrain, au plus proche des habitant.es.

- **Éclairage Public**

Nous poursuivons le remplacement des lampes actuelles énergivores du réseau d'éclairage public par des lampes LED. À ce jour, une centaine de points d'éclairage public ont déjà été remplacés. Par ailleurs, nous améliorons l'éclairage public des zones sensibles afin de réduire les nuisances.

3.1.7.4. Mobilité durable

- **Création de pistes cyclables sécurisées et de zones piétonnes**

Une première liaison cyclo-piétonne sera développée à travers les campagnes et reliera le centre d'Aiseau à l'Administration communale. D'autres suivront. Dans le cadre de l'installation de Google sur le site de l'Ecopole, nous avons réussi à conserver la gare d'Aiseau, située Rue de Tergnée. Nous rénoverons cette rue et créerons un chemin cyclo-piéton jusqu'à l'entrée de ce futur site. Par ailleurs, nous procéderons à un inventaire et à une analyse complète des sentiers et chemins, en veillant à améliorer leur signalisation. Nous favoriserons également la participation citoyenne dans les efforts de réhabilitation de ces sentiers.

- **Extension de lignes de bus**

Nos négociations avec les TEC devraient aboutir à la création d'une ligne de bus aux heures scolaires reliant Presles à la gare de Tamines, via le centre d'Aiseau. Un plus pour nos écolier.es, nos étudiant.es et leur famille !

3.1.7.5. Sensibilisation à la mobilité durable

- **Organisation de la semaine de la mobilité**

Cette semaine vise à promouvoir une utilisation plus réfléchie de la voiture individuelle en valorisant des modes de transport alternatifs durables comme le vélo, la marche, le covoiturage et les transports en commun.

- **Label « Commune piétonne »**

Récompensée pour ses actions en faveur des piétons, Aiseau-Presles est reconnue comme « commune piétonne ». Nous avons notamment créé une chasse aux trésors sur l'application Totemus pour découvrir notre territoire à pied. Un itinéraire est disponible sur Oignies et Aiseau, un second doit voir le jour à Presles. D'autres pourraient être développés autour du parcours mémoriel de Roselies et Pont-de-Loup.

Nous continuerons également à innover et à encourager nos habitantes et habitants à privilégier la marche dans le cadre d'un mode de vie sain et respectueux de l'environnement. La cartographie et la mise en valeur des sentiers communaux doivent également participer à la promotion de la marche et des déplacements doux.

3.1.8. Développement économique - Emploi

- Garantir le soutien et le développement du commerce de proximité et de l'artisanat local par la valorisation de nos ressources naturelles, patrimoniales, culturelles et folkloriques afin de garder l'attractivité de notre commune semi rurale par rapport aux villes environnantes.
- Poursuivre la distribution de chèques locaux et promouvoir leur utilisation par les associations partenaires.
- Envisager une prime à l'installation de nouveaux commerces.
- Mettre à jour un répertoire des entreprises et commerçants locaux.
- Développer des liens avec l'Ecopole comme levier économique.
- Aider les jeunes à créer un CV avec une personne référente ; Développer les partenariats avec les structures d'insertion et de formation socioprofessionnelles.
- Renforcer les liens avec l'ALE et en faire une promotion citoyenne.
- Créer un évènement pour les acteurs économiques au niveau communal pour qu'ils puissent se rencontrer afin de favoriser les rencontres et les échanges entre les entrepreneurs, le secteur public et le monde politique au niveau communal.

En outre, les politiques d'insertion socioprofessionnelle menées en synergie par le CPAS et la Commune seront renforcées afin d'amener nos citoyens les moins qualifiés vers un emploi de qualité.

3.1.9. Tourisme

Le tourisme d'un jour, le tourisme vert et le tourisme patrimonial et historique constituent nos principaux atouts.

Le Prieuré d'Oignies, la Tour Romane, le Château de Presles, les sentiers de promenade, le centre d'interprétation du proto-béguinisme, les espaces naturels présents sur l'entité, le cimetière militaire de la Belle-Motte, reconnu au patrimoine mondial de l'Unesco, ainsi que notre petit patrimoine populaire, sont une réelle opportunité de développement. Il nous revient de créer les outils de communication nécessaires, tout en intégrant cette thématique dans une série de dossiers transversaux touchant à la mobilité ou à l'aménagement du territoire.

Nous devons rester à l'écoute des initiatives privées dans ce domaine, en jouant un rôle fédérateur et centralisateur autour d'une communication harmonisée.

La plupart des organisations actuelles doivent être conservées et pérennisées : concours des illuminations de fin d'année et des façades fleuries, fête Méditerranéenne, partenariat avec les associations pour les marchés de Noël, développement de Totemus dans d'autres villages comme Presles, Roselies et Pont-de-Loup, et réseau Points Nœuds, etc.

Après les labels Commune piétonne et Commune sportive, nous nous fixons comme objectif de devenir une "commune fleurie". Avec l'installation des portiques d'entrée de commune, ces embellissements de l'espace public doivent contribuer à l'attractivité de notre entité.

Des initiatives fédératrices à l'échelle de l'entité doivent pouvoir être organisées ponctuellement par les groupements folkloriques locaux.

A cet égard, les 50 ans de la fusion des communes en 2027 pourraient donner lieu à un événement de plus grande ampleur.

3.2. Des politiques solidaires pour un accès au bien-être pour tous

3.2.1. CPAS

Malgré la situation précaire de nombre de nos citoyens, notre CPAS se trouve dans une situation financière saine grâce à un soutien financier de la commune. Une excellente gestion dont on ne peut que se réjouir compte tenu de l'incertitude qui règne au niveau fédéral au moment d'écrire ces lignes, ainsi qu'au niveau des défis qui restent à relever dans l'accompagnement de la population. Notre but reste de fournir au CPAS les moyens financiers et humains, afin de lui permettre de faire face à la précarisation des publics les plus fragilisés de notre société.

Les politiques concernant l'accueil et le logement d'urgence, l'épicerie sociale ou l'insertion socioprofessionnelle devront se poursuivre également, en fonction des politiques développées par ailleurs aux niveaux fédéral et régional.

Afin de relever les différents défis qui l'attendent, le CPAS devra plus que jamais s'adosser solidement à son partenaire communal à travers le renforcement des synergies déjà largement développées dans toutes les fonctions d'appui logistique, mais aussi administratif, ainsi qu'à travers les collaborations existantes avec les services sociaux communaux.

3.2.2. PCS – Santé- Logement

- Cohésion sociale, bien être, droits fondamentaux

La Région wallonne à travers un nouveau décret relance un appel à candidatures pour un nouveau Plan de cohésion sociale dont la programmation est prévue pour les années 2026 à 2031. Afin de préparer celui-ci, un diagnostic de cohésion sociale sera réalisé par nos services à partir des indices statistiques d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) mais aussi via une grande enquête menée auprès de la population et des associations partenaires du plan. Ces données serviront de base aux différentes politiques qui seront menées dans le domaine.

- Santé

La préservation de la santé de nos concitoyens est une préoccupation qui doit se retrouver en filigrane de la plupart de nos politiques, qu'elles soient économiques, environnementales ou de mobilité, par exemple. À cet égard, nous maintiendrons notre collaboration avec la Province, notamment à travers l'Observatoire de la Santé, dans le cadre de l'organisation du Salon de la Santé et du Sport.

- Logement

A travers la SLSP Sambre et Biesme, le logement social présent sur l'entité doit être modernisé, embelli et performant au niveau énergétique. La société doit poursuivre sa politique de vente de bâtiments à ses locataires, ainsi que de création de logements moyens de qualité.

Parallèlement, le secteur privé doit développer du logement acquisitif de qualité, éco responsable et financièrement accessible.

3.2.3. Vivre ensemble-Prévention-Incivilité-Sécurité-Médiation

- Les aspects multiculturel et intergénérationnel de notre entité en font la richesse depuis de nombreuses années. Ils peuvent aussi être source de tension dans certaines situations. Par des actions de soutien aux comités de quartier, par des animations favorisant le retissage des liens sociaux, par la valorisation et la découverte des différentes communautés qui constituent notre population, par la co-construction de projets, nous devons poursuivre le développement du vivre ensemble à Aiseau-Presles. La future Maison de la cohésion sociale sera le moteur de ces politiques.
- La délinquance environnementale, les dégradations et autres incivilités génèrent chez nos concitoyens un sentiment d'insécurité tandis qu'elles présentent de notre entité une image peu flatteuse. Nous allons poursuivre une politique de tolérance zéro à l'encontre des personnes qui contreviennent au règlement général de police. Grâce à notre nouvelle cellule de Police administrative générale et à la formation de quatre agents constatateurs, ainsi qu'à une collaboration accrue avec l'intercommunale Tibi, nous serons demain en capacité de mener à bien cette politique.
- Nous constatons une tendance lourde de recentrage des missions de la police zonale sur ses missions de base de sécurisation et d'intervention au profit de la sécurité de tous. Nous souhaitons néanmoins que soit préservée et revalorisée la fonction des agents de quartier, qui restent les relais indispensables au plus proche des citoyens et sont les garants de la sécurité aux yeux de ceux-ci.
- Pionnière en la matière, la commune d'Aiseau-Presles souhaite renforcer sa politique de médiation de quartier. Une politique qui a fait ses preuves en évitant une judiciarisation de bon nombre de dossiers concernant des relations conflictuelles de voisinage. En partenariat avec la région, la médiation se développera encore à l'avenir, au niveau des conflits potentiels avec l'administration par exemple.

3.2.4. Infrastructures publiques (sportives-culturelles-associatives-écoles)

- Culture

Notre Centre Culturel est l'acteur principal de nos politiques culturelles communales. Reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles et cofinancé par la commune, il dispose depuis la dernière législature d'un bâtiment supplémentaire au cœur du Village de Presles avec La Papinière. Une implantation que nous voulons ouverte sur l'extérieur, à la disposition des projets associatifs ou citoyens. Ateliers créatifs, conférences, résidences d'artistes s'y succèdent depuis quelques mois.

Mais la culture doit également sortir de ses murs et aller à la rencontre des citoyens de tous nos villages. C'est une de nos volontés pour les six prochaines années.

Développer, avec l'aide de l'équipe du Centre Culturel, une politique culturelle ambitieuse qui soit accessible au plus grand nombre. À ce titre, mettre en avant nos artistes locaux lors de nos événements culturels afin de valoriser leur talent. Nous devons également promouvoir la diversité de toutes les

cultures, notamment à travers des rencontres festives multiculturelles, ou encore via des événements ponctuels comme les fêtes de la musique.

- Sport

Notre hall omnisport Sambrexpo fêtera déjà ses vingt ans durant cette législature. Il faudra lui redonner un peu de sang neuf à travers une série de rénovations qui sont plus que nécessaires.

Cependant, le dossier emblématique des six prochaines années sera sans doute la construction de la nouvelle salle de sport polyvalente de Pont-de-Loup, ainsi que la réaffectation des installations de l'ancien complexe Hortent Moraux. Parallèlement, nous voulons développer le sport de quartier et la pratique sportive quotidienne gratuite à travers la poursuite de l'installation d'espaces sportifs dans les différents quartiers de l'entité.

Le sport en nature doit aussi pouvoir se développer autour du réseau des sentiers communaux, tandis que la pratique du cyclisme dans un environnement sûr doit également pouvoir être appréhendée dans une optique de réponse aux problèmes de mobilité comme de maintien en santé de nos populations.

Nous souhaitons favoriser la création d'infrastructures privées liées aux sports émergents.

Une aide en infrastructure comme en matériel doit pouvoir être apportée aux clubs sportifs existants.

Enfin, la cérémonie de remise des mérites aux sportifs Aiseau-Preslois sera poursuivie.

3.2.5. Education-Enseignement-Accueil-Enfance-Famille

- Enseignement

Aiseau-Presles a rénové en l'espace de quelques législatures l'ensemble de ses infrastructures scolaires. Un chantier colossal qui à peine achevé doit se poursuivre avec une série de rénovations en lien avec les performances énergétiques de nos bâtiments.

Notre objectif n'est pas d'agrandir nos écoles, qui doivent demeurer des implantations de proximité, des écoles de village à taille humaine dans lesquelles il fait bon grandir et enseigner.

Nous veillerons à développer un enseignement « accessible à tous », financièrement notamment. Nous continuerons à soutenir et tenterons de renforcer les garderies durant la pause de midi et nous voulons tenter de proposer a minima une soupe chaude aux enfants ainsi que des collations saines.

Un travail de fond sera poursuivi sur le vivre ensemble au sein de nos écoles, ainsi que sur la prévention de la violence intra scolaire et du harcèlement.

L'enseignement en immersion au sein de l'école de Presles sera évalué.

Nous nous donnons pour objectif de poursuivre et de développer les projets menés par les différents établissements, tels que l'école du dehors, Ose le vert, Chemins au naturel, Recrée ta cour, Zéro Watt, Brevets Pro Vélo, etc.

Nous voulons également poursuivre les objectifs du pacte pour un enseignement d'excellence.

Nous voulons pour Aiseau-Presles des implantations scolaires inclusives, ouvertes sur leur environnement local et sur le monde.

- Accueil

La coopération avec un partenaire privé afin de gérer les garderies scolaires sera évaluée.

Aiseau-Presles peut se targuer de posséder un nombre important d'opérateurs et une offre variée en matière d'accueil extrascolaire sur son territoire. Il faut appuyer ces partenaires dans leurs projets et initiatives et les fédérer autour de grands projets sur l'ensemble du territoire. Il convient d'associer également les parents afin qu'ils participent comme partenaires au développement d'un accueil de qualité répondant à leurs besoins spécifiques sur l'entité.

De nouveaux projets et partenariats pourront être développés, comme des écoles de devoirs ou des projets intergénérationnels avec la nouvelle maison de repos en phase de construction à Oignies.

- Enfance

Nous devons pérenniser les actions de l'ONE et ses implantations sur l'entité, assurer l'accueil des plus petits en étudiant la création d'une crèche en partenariat avec le privé et en complémentarité avec les structures publiques existantes.

- Famille

L'accompagnement individuel des familles est un service qui fonctionne chez nous depuis de nombreuses années à travers le travail de l'équipe du CIPA. Il doit évidemment se poursuivre et servir de relais vers les partenaires extérieurs spécialisés dans les diverses thématiques liées à la famille.

3.2.6. Citoyenneté –Egalité des chances – Insertion

3.2.6.1. Citoyenneté

Le conseil communal des enfants doit se développer et trouver une suite logique dans la création d'un Conseil communal des jeunes. L'apprentissage de la citoyenneté et des institutions démocratiques doit également passer par la gestion d'un budget participatif destiné à des projets portés par les enfants et par les jeunes. Les personnes précarisées, en processus d'insertion ou en apprentissage du français devraient également pouvoir bénéficier d'activités de développement de la citoyenneté.

3.2.6.2. Egalité des Chances

Signataire de la charte de l'égalité des chances dans les communes wallonnes, Aiseau-Presles doit continuer à être attentive à tous les actes et phénomènes

discriminants et doit pouvoir accueillir et accompagner les personnes qui se sentiraient victimes de discriminations.

3.2.6.3. Insertion

Qu'elle soit sociale, professionnelle ou culturelle, l'insertion est primordiale dans le processus d'intégration et d'accès au bien-être de l'ensemble de nos citoyens.

Le Centre culturel et ses partenaires pour l'accès à la culture, le CPAS pour l'insertion sociale, en synergie avec les services communaux de proximité, devront travailler main dans la main afin de réduire les fractures qui sont encore trop présentes dans notre société.

La problématique de l'emploi a déjà été abordée supra et doit être soutenue par des programmes d'aides à l'emploi développés au niveau régional.

La formation est également un outil indispensable et doit être encouragée via nos partenaires et plus spécifiquement la Régie de Quartiers InserSambre.

Nous tenterons de lutter contre la fracture numérique avec l'appui de notre nouvel EPN, qui pourra accueillir de manière dynamique les jeunes et les moins jeunes autour d'un matériel dernier cri.

Les différents partenaires en ce domaine pourront assurer des permanences au sein de la Maison de la Cohésion sociale.

3.2.7. Aînés – personnes handicapées

- Politique des aînés

On vit de plus en plus vieux à Aiseau-Presles et le taux de personnes de plus de soixante-cinq ans y est important. Notre tentative d'autonomisation de la Commission consultative des aînés à travers la création d'une asbl devra être évaluée, afin de trouver la structure la plus pertinente et porter la voix de nos aînés, mais également d'organiser des activités favorisant l'intégration, la mobilité et luttant contre la solitude et l'isolement.

Des synergies devraient être développées avec la future structure d'accueil privée en phase d'installation dans l'ancien prieuré d'Oignies.

Les jubilaires seront toujours mis à l'honneur chaque année à travers une cérémonie conviviale liée aux noces d'or.

Nous mettrons en place, via le PCS, des actions visant à rompre l'isolement, à promouvoir une alimentation saine et à lutter contre la dénutrition.

- Politique de la personne handicapée

Notre but pour ces six années est de récupérer notre certification Handy City, obtenue et renouvelée pendant 18 ans. L'accessibilité des bâtiments communaux, mais aussi des services, à tous les citoyens porteurs de handicaps doit constituer une préoccupation transversale dans tous nos projets. Cette problématique doit être intégrée à la réflexion sur le réaménagement de l'entrée de la maison communale.

Nous voulons étudier les pistes de réinsertion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap, ainsi qu'intégrer la problématique de leur mobilité dans nos futurs aménagements routiers.

Pour les personnes âgées, comme pour les personnes porteuses de handicap, la future Maison de la cohésion sociale doit devenir l'adresse de référence au sein de notre entité.

3.2.8. Cultes

Après la rénovation complète de l'église d'Oignies et l'installation d'un centre d'interprétation du proto-béguinisme, nous poursuivrons, en partenariat avec les Fabriques et avec le soutien administratif et technique de l'administration, le programme d'entretien de nos églises.

Il conviendra d'entamer une réflexion sur la rationalisation et l'efficacité des structures représentatives, tout en renforçant les relations et collaborations avec les différents cultes pratiqués sur l'entité, ainsi qu'avec le monde laïc.

3.2.9. Associatif

Le tissu associatif local particulièrement développé constitue l'une des plus grandes richesses d'Aiseau-Presles. Qu'elles soient patriotiques, folkloriques, culturelles, sportives ou philanthropiques, nos associations sont le véritable poumon de l'activité aiseau-presloise. Il y a toujours quelque chose à voir ou à faire à Aiseau-Presles...

Nos associations pourront disposer de locaux rénovés et optimisés, notamment au niveau du salon communal. Nous continuerons une politique de soutien actif, à travers la mise à disposition de matériel et le soutien logistique de nos équipes.

3.2.10. Bien-être animal

Le bien-être animal était une compétence nouvelle en 2018. Stérilisation des chats errants, sensibilisations diverses, campagne de communication et journée du bien-être animal ont vu le jour ces six dernières années. Elles se poursuivront durant la prochaine législature, avec l'adaptation de notre règlement général de police, favorisant une série de pratiques respectueuses du bien-être animal, en matière d'entretien des jardins ou de feux d'artifices par exemple.



4. Volet financier

4.1. Finances

Nous devons dans les six prochaines années poursuivre notre gestion saine et efficace « en bon père de famille » pour maintenir nos finances en équilibre afin de développer et d'innover dans les services de proximité proposés à nos concitoyens (continuer le développement de notre " e-commune"). A cet effet, la transversalité des politiques, le décloisonnement des services, les synergies et les partenariats communaux et supracommunaux, la réduction des coûts de fonctionnement doivent être des objectifs de la mandature à venir.

Pour cela, il faut placer le plan stratégique transversal au cœur de notre gestion. Le plan stratégique transversal est un outil de gouvernance qui doit permettre à l'administration communale une plus grande efficacité et une utilisation optimale de ses ressources.

Via le plan stratégique transversal, il faudra mettre en place des outils de pilotage budgétaire et financier nécessaires à une planification pluriannuelle optimale et à l'utilisation efficiente et transparente des deniers publics.

- Il faudra renforcer la complémentarité entre les services et favoriser les économies d'échelle. Continuer à développer les synergies entre la commune et le CPAS, tout en conservant le CPAS comme entité distincte, dans les métiers de « support » comme l'informatique, la gestion des bâtiments, la gestion des ressources humaines, les marchés publics, les services du budget, les travaux.
- Les synergies seront étendues aux organismes subventionnés par la commune, comme la régie communale autonome, les fabriques d'église ou encore notre centre culturel ;
- Adopter une gestion des ressources humaines souple, efficace et adaptée aux réalités locales, en conjuguant qualité du service et respect des agents. Nous favoriserons tant que cela reste possible la statutarisation du personnel, appliquerons des procédures objectives de recrutement et de promotion des agents, investirons dans la formation du personnel et reconnaitrons l'expérience acquise à travers le processus de « valorisation des compétences » ;
- Renforcer la formation continue du personnel dans le but d'améliorer le service aux citoyens et de permettre aux agents de progresser dans leur carrière.

4.2. Investissements

Le respect des balises budgétaires fixées aux communes en matière d'investissements (normes SEC) est un cadre contraignant mais nécessaire dans lequel nous devons inscrire nos actions au cours de cette législature. Les rapports positifs de notre partenaire financier nous incitent à poursuivre notre politique actuelle de gestion dynamique de la dette.

Comme déjà évoqué supra, le Plan Stratégique transversal sera un outil précieux de monitoring budgétaire et de planification pluriannuelle des investissements. Nous sommes conscients que des choix devront être faits parmi les nombreux projets présentés dans cette déclaration de politique communale.

A chaque fois que cela sera possible, l'obtention de subsides, le partenariat avec le privé et les synergies intra ou supra communales seront privilégiés afin de pouvoir impulser un plan d'investissements raisonné mais volontaire au profit du bien-être de tous les Aiseau-Preslois.

4.3. Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert constituent un vrai défi dans le sens où nous n'avons évidemment pas la main (ou très peu) sur leur évolution. Limiter ces dépenses à l'inflation, tout en assurant la pérennité des organismes concernés et les services qu'ils dispensent à la population doit être un objectif.

Cela doit être possible dans le cas des zones de secours, grâce à l'intervention des Provinces dans le mécanisme de financement. Rien n'est moins sûr en revanche au niveau de la zone de police, au sein de laquelle nous n'avons que peu de leviers. Idem en ce qui concerne le CPAS sur lequel on craint l'impact des futures décisions du gouvernement fédéral. L'intervention communale dans le financement de notre Centre culturel est cadrée par le contrat programme qui nous lie avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Enfin, la Régie communale Autonome doit tendre à l'autonomie de fonctionnement, étant entendu que l'administration prendra en charge via des dotations à l'extraordinaire les travaux de rénovation et/ou de construction d'infrastructures en cofinancement avec la Région wallonne.